

CALENDRIER 2026

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS

NAMUR

COLLECTE
de ratrappage
les samedis.



**Il y a plus simple
pour ne pas rater
la prochaine collecte !**

Téléchargez gratuitement l'app Recycle!



- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main.
- Recevoir les rappels de collecte.
- Tout savoir sur le tri des déchets.
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyпарcs.



Fostplus 

CONSIGNES GÉNÉRALES pour une bonne collecte des déchets.

HORAIRES

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte **ou la veille au soir après 18h**. Attention, en juin, juillet et août, en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

DÉPÔTS

Faites en sorte que vos sacs de déchets résiduels, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs PMC soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut. **En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collectes.** N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques, **déchets ménagers résiduels** et papiers-cartons. N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques, déchets ménagers résiduels et papiers-cartons et **les PMC**.



Collecte des encombrants

La collecte gratuite d'objets encombrants à domicile sur rendez-vous

Service assuré pour le compte de la Ville de Namur par la Ressourcerie Namuroise

Pour bénéficier d'un service répondant à vos besoins, **merci de tenir compte du délai d'attente** avant le passage du camion

» **Tél.: 081/26.04.00**

» Pour en savoir plus sur la Ressourcerie, surfez sur www.laressourcerie.be



INTEMPORIES

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

POIDS MAXIMUM

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**.

FERMETURE DES SACS?

Fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse saisir facilement le sac par le dessus (pas de bandes adhésives).

QUE SIGNIFIE LE POINT VERT?



Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

DÉCHETS COUPANTS

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, **embarquez les déchets coupants dans du papier journal**, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs de déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.



Collecte des **sapins naturels, sans pied, ni décoration**, présentés le jour de la collecte, avant 08 h sur le trottoir, devant l'habitation.

08/01 Belgrade, Flawinne, Malonne, Suarlée, Templeux

09/01 Citadelle, Saint-Servais, Salzinnes et Salzinnes-les-Moulins

11/01 Bomel, Herbatte, Heuvy, Jambes, Namur (centre urbain), Plomcot

12/01 Beez, Boninne, Bouge, Champion, Cognelée, Daussoux, Gelbressée, Marche-les-Dames, Saint-Marc, Vedrin

13/01 Dave, Erpent, La Plante, Lives-sur-Meuse, Loyers, Naninne, Wépion, Wierde (Andoy)

Tableau 2026 des collectes

0 Jour de passage inhabituel

Déchets ménagers résiduels & déchets organiques

Papiers & cartons

PMC

Encombrants

BELGRADE, FLAWINNE, SUARLEE, TEMPLOUX

Toutes les collectes ont lieu le lundi (jour de passage inhabituel*)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23	2, 9, 16, 23, 30	7, 13, 20, 27	4, 11, 18, 26	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
	5, 19	2, 16	2, 16, 30	13, 27	11, 26	8, 22	6, 20	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	7, 21
	12, 26	9, 23	9, 23	7, 20	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28

LA PLANTE, WEPION

Toutes les collectes ont lieu le lundi (jour de passage inhabituel*)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23	2, 9, 16, 23, 30	8, 13, 20, 27	4, 11, 18, 27	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
	5, 19	2, 16	2, 16, 30	13, 27	11, 27	8, 22	6, 20	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	7, 21
	12, 26	9, 23	9, 23	8, 20	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28

ANDOY, DAVE, ERPENT, JAMBES, LIVES-SUR-MEUSE, LOYERS, NANINNE, WIERDE

Toutes les collectes ont lieu le mardi (jour de passage inhabituel*)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 23, 28	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29
	6, 20	3, 17	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	7, 22	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	8, 22
	13, 27	10, 24	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	3, 17	1, 15, 29

BEEZ, BONINNE, CHAMPION, COGNELEE, DAUSSOULX, GELBRESSEE, MARCHE-LES-DAMES, SAINT-MARC, VEDRIN

Toutes les collectes ont lieu le mercredi (jour de passage inhabituel*)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28	4, 12, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30
	7, 21	4, 18	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	2, 16, 30	14, 28	13, 25	9, 23
	14, 28	11, 25	11, 25	8, 22	6, 20	3, 17	1, 15, 29	12, 26	9, 23	7, 21	4, 18	2, 16, 30

	La collecte gratuite d'objets encombrants à domicile sur rendez-vous au 081/26.04.00 . Service assuré pour le compte de la Ville de Namur par la Ressourcerie Namuroise.
	Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc: voir encart recyparc Collectes 2026 dans les recyparcs: Vélos: samedi 18 avril Jouets: samedi 10 octobre

UN SOUCI DE COLLECTE?

Consultez prioritairement notre site bep-environnement.be ouappelez le **081/718.211**

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES RECYPARCS

Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h, Jeudi **01/10/2026**, Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h, Samedi **26/12/2026**, Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h, Samedi **02/01/2027**



LE SAC PMC



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles
Capsules de boissons



Barquettes et raviers



Sacs et sachets



Pots et tubes



Films



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve



Aérosols



Barquettes et raviers



Couvercles, bouchons et capsules



Capsules de boissons



INTERDIT



N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

CONSIGNES À SUIVRE



Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.



CARTONS À BOISSONS



INTERDIT DANS LE SAC PMC

DIRECTION RECYPARC

Les batteries et piles



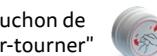
Les appareils électr(on)iques (incl. Vapes, smartphones, ...)



Les bonbonnes de gaz



Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"



Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L

Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone

La frigolite



Autres objets :

DIRECTION ORDURES MÉNAGÈRES



COMMENT TRIER LES DÉCHETS DANGEREUX ?

Déchets Spéciaux des Ménages



EMBALLAGES VIDÉS*

*bien vidés

AVEC bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"



AVEC un de ces 2 symboles



EMBALLAGES NON-VIDÉS*

Avec un de ces pictogrammes de danger



EMBALLAGES VIDÉS OU NON-VIDÉS

✓ d'huile de moteur et de lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, de bombes de mousse polyuréthane, tubes de silicone

ATTENTION, pas repris au recyclage,appelez le 112

PMC



EMBALLAGES VIDÉS*

*bien vidés, bien égouttés, bien râclés

✓ **SANS** bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"



✓ **SANS** un de ces 2 symboles



✓ Emballages durs avec une contenance inférieure à 8 litres

✓ Exemples d'emballages :



Aérosols* (déodorant, mousse à raser...)



Détachant textile



Liquide de rinçage



Nettoyant WC



Gel WC



Lessive / adoucissant

* Tous les aérosols vides sont autorisés dans le Sac PMC sauf les aérosols des produits repris dans la colonne des Déchets Spéciaux des Ménages (comme une bombe de peinture, de vernis, etc.)

Des doutes? N'hésitez pas à vous adresser aux préposés du recyclage.

Tableau 2026 des collectes

0 Jour de passage inhabituel

 Déchets ménagers résiduels & déchets organiques

 Papiers & cartons

 PMC

 Encombrants

CITADELLE, MALONNE, SALZINNES

Toutes les collectes ont lieu le **jeudi (jour de passage inhabituel*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	2, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 15, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31
	8, 22	5, 19	5, 19	2, 16, 30	15, 28	11, 25	9, 23	6, 20	3, 17	1, 15, 29	12, 26	10, 24
	2, 15, 29	12, 26	12, 26	9, 23	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31

BOMEL, BOUGE, HERBATTE, HEUVY, PLOMCOT, SAINT-SERVAIS, SALZINNES-LES-MOULINS

(av. de Stassart et des Combattants, rues Armée de Grouchy, de la Dodane, Wodon et Quai de l'Écluse)

Toutes les collectes ont lieu le **vendredi (jour de passage inhabituel le samedi*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	2, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 26
	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	2, 15, 29	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 26
	2, 16, 30	13, 27	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14, 28	11, 25	9, 23	6, 20	4, 18

NAMUR CENTRE URBAIN

(Corbeille, rue Notre-Dame, Boulevard Baron Huart)

Les collectes de déchets ménagers et organiques ont lieu le **mardi** et le **vendredi**

Les collectes PMC et papiers-cartons ont lieu le **mardi (jour de passage inhabituel*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30	3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27	3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27, 31	3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28	5, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 29	2, 5, 9, 12, 16, 19, 23, 26, 30	3, 7, 10, 14, 17, 24, 28, 31	4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28	1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29	2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30	3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27	1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 29
	6, 20	3, 17	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	7, 22	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	8, 22
	13, 27	10, 24	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	3, 17	1, 15, 29

	La collecte gratuite d'objets encombrants à domicile sur rendez-vous au 081/26.04.00 . Service assuré pour le compte de la Ville de Namur par la Ressourcerie Namuroise.
	Collectes 2026 dans les recyparcs: Vélos: samedi 18 avril Jouets: samedi 10 octobre

UN SOUCI DE COLLECTE?

Consultez prioritairement notre site
bep-environnement.be ouappelez
le **081/718.211**

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES RECYPARCS

Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h, Jeudi **01/10/2026**, Jeudi **24/12/2026**
à partir de 12h, Samedi **26/12/2026**, Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h, Samedi **02/01/2027**



LES DÉCHETS ORGANIQUES

DÉCHETS DE CUISINE



Marc de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périssables.

PETITS DÉCHETS DE JARDIN



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin.

AUTRES DÉCHETS



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières biodégradables, cartons alimentaires souillés.

CONSIGNES À SUIVRE

Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP** bien triés sont collectés!

Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be

Les emballages en **plastique** n'ont pas leur place dans le sac organique.



LES PAPIERS-CARTONS

EN PORTE-À-PORTE OU AUX RECPARCS

PAPIERS

Papiers propres et non souillés.



CARTONS

Cartons propres, non souillés et aplatis.



INTERDIT



DIRECTION
ORDURES
MÉNAGÈRES



DIRECTION
SAC PMC



DIRECTION
RECPARC

INTERDIT



DIRECTION
DÉCHETS ORGANIQUES

INTERDIT



DIRECTION
SAC PMC

INTERDIT



DIRECTION
ORDURES MÉNAGÈRES

INTERDIT



DIRECTION
RECPARC

Vos papiers-cartons **ne peuvent pas être présentés en vrac**; mais rangés dans une boîte en cartons résistante ou dans le conteneur jaune ou à couvercle jaune.

N'utilisez **pas de contenant en plastique** pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.

N'utilisez **ni bandes adhésives ni sacs en plastique**.

Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins**.

CONSIGNES À SUIVRE



LES BULLES À VERRE



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent à déposer dans les bulles ou aux recyparcs.



Le verre coloré et incolore ont chacun leur place.



INTERDIT DANS LES BULLES



PLUS DE PLACE DANS LES BULLES?

- Rendez-vous vers d'autres bulles à verre ou au recyparc. Trouvez toutes les bulles et recyparcs sur l'**app Recycle!** ou sur www.bep.environnement.be
- Appelez les services de collecte au **081/718.211** pour signaler le problème.
- N'abandonnez pas vos bouteilles aux pieds des bulles.** Les dépôts clandestins autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme une infraction environnementale possible de poursuites administratives et judiciaires.

CONSIGNES À SUIVRE

Séparez le verre incolore du verre coloré.
Bien vider et enlever les couvercles et bouchons.



RECYPARC



La liste des matières acceptées, les quotas annuels et journaliers maximums sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible auprès des préposés ou sur bep-environnement.be

ADRESSE

Chemin de la Vieille Sambre 87 à Flawinne
Chemin de Malpair Z1 à Naninne
Chemin de Boninne à Champion

HORAIRES

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h.
Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.
Fermé les dimanches et jours fériés légaux.

Un Espace Récup' à Champion offre la possibilité aux citoyens qui viennent déposer des déchets au recyparc de Champion, d'en reprendre en échange parmi ceux mis à disposition dans l'espace récup présent sur le site.
Pour tout renseignement: **081/718 211**.

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE

- Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h
- Samedi **26/12/2026**
- Jeudi **01/10/2026**
- Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h
- Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h
- Samedi **02/01/2027**

- Les déchets doivent être **préalablement triés** au maximum pour gagner du temps sur place.
- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir **ouvrir spontanément votre coffre** afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.

- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargeement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, **les remorques doivent être correctement bâchées**. L'usager est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- La récupération des matières dans les recyparcs est interdite**, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.

- Les apports sont limités à 1 m³ par matière et par jour. Pour certaines matières, il y a aussi des quotas annuels:
 - Amiante 0,5 m³/citoyen/an
 - Bois 3 m³/citoyen/an
 - Inertes 3 m³/citoyen/an
 - Encombrants, encombrants non incinérables, plastiques durs et verre plat 4 m³/citoyen/an
 - Déchets verts 7 m³/citoyen/an
 - Pneus 4 pneus/citoyen/an

COLLECTE DANS LES RECYPARCS

Vélos : **samedi 18-04**

Jouets : **samedi 10-10**



NAMUR S'ENGAGE

dans un programme d'actions pour tendre vers le **zéro déchet !**

COM'UNES
ZÉRO DÉCHET
- WALLONIE -

Be
WaPP

LE GRAND NETTOYAGE

Du jeudi 26 au dimanche 29 mars 2026.
Découvrez ce projet et bien d'autres encore
sur www.bewapp.be

CALENDRIER EN LIGNE

Consultez à tout moment le calendrier en ligne sur bep-environnement.be

L'APPLICATION DES RECYPARCS

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet.
Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur
bep.recyparcs.be/auth/login-citoyen

Quelles sont les fonctionnalités proposées ?

Consulter l'état de vos quotas et trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.



APPLICATION RECYCLE!



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

Pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets et tout connaître sur les collectes des déchets.

GUIDE DE TRI EN LIGNE



DISPONIBLE SUR
Google Play



Télécharger dans
l'App Store

looping

Pour toutes questions relatives au tri des déchets, consultez notre guide de tri sur:
www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-dechets/guide-du-tri
ou téléchargez gratuitement
l'application Looping



Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez
le Point de contact Suremballage.
C'est ainsi que nous réduisons les
déchets ensemble !



INFOS SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE: fostplus.be OU trionsmieux.be



BEP Environnement

Votre Intercommunale de gestion
des déchets ménagers

Avenue Sergent Vrithoff, 2 – 5000 Namur

Tél: 081/71.82.11

bep-environnement.be



Administration communale de Namur

Hôtel de Ville • 5000 Namur

Tél.: 0800/99.899

proprete publique@ville.namur.be
<http://gestion-dechets.namur.be>

Fostplus